



## REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

### Ministère de l'Energie et du Pétrole



SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOCIETE MERE)

Projet d'Interconnexion Electrique Mauritanie Mali et le développement des Centrales Solaires associées (PIEMM)

Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)

**Termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de la réalisation des audits annuels de performance environnementale et sociale du projet PIEMM pour les exercices 2025, 2026 et 2027**

Secteur : Energie

Référence de l'accord de financement : PRET N°: 2100150044245

N° d'Identification du Projet : P-Z1-FA0-214

**Aout 2025**

## Table des matières

1. CONTEXTE .....	3
2. JUSTIFICATION DE L'AUDIT ANNUEL de PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE & SOCIALE .....	4
3. DESCRIPTION SUCCINCTE DES PHASES ET ACTIVITES DU PROJET .....	5
4. OBJECTIFS DE L'AUDIT.....	5
5. EXIGENCES / CRITERES D'AUDIT .....	6
6. TACHES DU CONSULTANT .....	7
7. COUT DE L'AUDIT .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
8. DUREE ET CALENDRIER PREVISIONNEL .....	9
9. LIVRABLES .....	9
10. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT.....	10
Annexe : Sommaire du Rapport d'audit de conformité E&S .....	12

## 1. CONTEXTE

Le sous-secteur de l'électricité en Mauritanie est confronté à d'importants défis dont notamment : (i) le faible taux d'accès à l'électricité ; (ii) le déficit de l'offre par rapport à la demande d'électricité et (iii) la forte prédominance de la production d'électricité à base de combustible fossile dans le mix énergétique. Pour surmonter ces contraintes dans un sous-secteur aussi important pour le développement économique et social, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a adopté des stratégies visant l'accès universel de sa population à l'électricité à l'horizon 2030.

Le projet d'interconnexion électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM) s'intègre parfaitement dans les visions du gouvernement. En effet, la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030) de la Mauritanie s'articule autour de trois grands axes, à savoir : (i) promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, (ii) développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et (iii) renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Elle est déclinée en trois plans quinquennaux d'actions prioritaires dont le second couvrant la période 2021-2025 comprend 189 projets structurants dont l'interconnexion électrique de la Mauritanie avec le Mali. Le PIEMM est donc bien aligné sur la SCAPP et s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'électrification de la Mauritanie, qui ambitionne de garantir un accès universel à l'électricité à l'horizon 2030. De plus, il s'insère dans le 2ème domaine du Document stratégie pays (DSP 2023-2028) de la Banque qui s'inscrit dans le cadre du Nexus « Eau Agriculture-Energie ».

L'objectif de développement du projet est de stimuler l'accroissement des capacités de production d'énergie solaire et l'accès universel en Mauritanie et au Mali, par le déploiement de réseaux électriques. Le PIEMM vise à renforcer durablement les capacités nationales de production et de transport d'électricité, tout en réduisant les disparités régionales d'accès à l'énergie, notamment dans les zones rurales enclavées. Il contribuera également à l'intégration régionale par l'interconnexion des réseaux électriques mauritanien et malien, favorisant ainsi les échanges d'énergie renouvelable à moindre coût.

Les objectifs spécifiques visés sont de : (i) établir une connexion électrique haute tension (225 kV) sur 1 373 km d'une capacité de transit de 600 MW entre les deux pays ; (ii) construire une centrale solaire d'une capacité de 50 MWc à Kiffa (Mauritanie) qui sera connectée à la ligne d'interconnexion 225 kV ; (iii) raccorder 100 000 nouveaux ménages (dont 80 000 en Mauritanie et 20 000 au Mali) au réseau électrique dans les localités traversées par la ligne 225 kV dans les deux pays avec des compteurs intelligents à prépaiement ; (iv) créer des opportunités d'entreprenariat agricoles et de services pour les jeunes et les femmes ; (v) contribuer au développement du commerce régional de l'électricité et (vi) préparer les études de faisabilité nécessaires au développement des centrales solaires de Néma en Mauritanie et de Yélimané au Mali pour une capacité cumulée d'au moins 100 MWc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PIEMM, la SOMELEC envisage de recruter un consultant pour la réalisation de l'audit annuel de performance environnementale et sociale pour les exercices 2025, 2026 et 2027. Les présents termes de référence sont donc élaborés dans ce sens.

## LOTS Concernés :

La carte ci-après met en exergue la ligne du projet à travers la ligne serpentée aux couleurs Bleu- Jaune- Violet. Organisé en 3 lots, ce projet compte 2 lots purement en Mauritanie (Lot 1 : Nouakchott-Kiffa (Bleu) & Lot 3 : Aioun- Néma (Violet)) et 1 lot mixte entre la Mauritanie et le Mali (Lot 2 : Kiffa-Tintane- Aioun -Yélimané- Khayes (Jaune)).

La maîtrise d'ouvrage Somelec relève par conséquent des Lots 1&3.



## 2. JUSTIFICATION DE L'AUDIT ANNUEL DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE & SOCIALE

Conformément aux exigences de l'accord de financement de la Banque Africaine de Développement sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale, l'emprunteur prend les mesures nécessaires pour s'assurer que le projet est mis en œuvre dans le respect strict des dispositions du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR), le tout d'une manière satisfaisante pour la Banque.

Le suivi des activités du projet est un point important dans la mise en œuvre des projets de catégorie 1 selon les exigences nationales et du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD en évaluation environnementale d'où la nécessité de la

réalisation d'un audit annuel de performance environnementale et sociale pour s'assurer à toutes les phases, de la conformité du projet avec les obligations environnementales et sociales.

C'est à ce titre que les présents TDR de recrutement d'un Consultant (bureau) sont élaborés pour permettre à l'UGP d'une part, d'évaluer la mise en œuvre du PGES, PAR, etc... et d'autre part d'apporter des mesures correctives aux imperfections de la mise en œuvre et le tout dans une logique continue d'amélioration.

### **3. DESCRIPTION SUCCINCTE DES PHASES ET ACTIVITES DU PROJET**

Les lots concernés par l'audit de performance environnementale et sociale sont les suivants : Lot 1 : Nouakchott-Kiffa & Lot 3 : Aioun- Néma

Le projet est divisé en trois phases et comportera les activités suivantes :

a- Pré-travaux :

- Identification des sites des postes et du couloir de passage

b- Travaux :

- Identification et dégagement des chemins d'accès et de la ligne à haute tension
- Repérage des pylônes
- Ouverture de layons
- Transport et manutention de la machinerie et des équipements
- Mise en place des bureaux de chantier
- Installation des pylônes et montage du cordage des câbles de transport d'énergie

c- Exploitation :

- Mise en service
- Gestion du couloir de passage et entretien des voies d'accès
- Maintenance des opérations sur les lignes
- Sécurité publique

### **4. OBJECTIFS DE L'AUDIT**

Cet audit a pour objectif d'évaluer le niveau de conformité du projet par rapport aux exigences environnementales et sociales de la BAD et à la réglementation nationale en vigueur. Il s'agit spécifiquement de :

- apprécier le niveau d'avancement de mise en œuvre du PGES et du PAR ;
- évaluer le degré de conformité avec les dispositions de l'accord de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque et les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur de l'électricité ;

- évaluer l'efficacité et l'effectivité de la mise en œuvre des mesures du PGES ;
- vérifier la liste des Personnes Affectées par le Projet (PAP) et l'effectivité des indemnisations et mesures d'accompagnement apportées ;
- évaluer le niveau d'information/communication donnée aux PAP, ainsi que le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- identifier les non-conformités, et les lacunes, ainsi que les causes directes et profondes de ces non-performances, d'une part, et les bonnes pratiques d'autre part ;
- inclure une évaluation détaillée de la performance de l'équipe du projet ainsi que celle de l'effectivité de l'appui apporté par la Banque ;
- proposer des recommandations pour des mesures/actions correctives.

## 5. EXIGENCES / CRITERES D'AUDIT

Pour mener à bien cette étude, le Consultant doit prendre en compte les critères clés, mais non exhaustifs, suivants :

- Les exigences E&S des accords de prêt/don ;
- Les législations, réglementations, normes et procédures mauritaniennes applicables en matière d'E&S ;
- Les exigences des politiques de la Banque en matière de sauvegarde E&S ;
- Les documents environnementaux et sociaux du projet approuvés et publiés ;
- Les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur du projet, le cas échéant.

### DOCUMENT DE REFERENCE :

Il s'agit, entre autres, des études environnementales et sociales suivantes :

- Plan d'Action de Réinstallation du projet de réalisation de la ligne électrique 225kv entre Nouakchott et Nema ;
- Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) du Projet Multinational Desert to Power d'interconnexion Mauritanie-Mali et développement des centrales solaires associées ;
- Étude d'Impact Environnemental et Social (ÉIES) du projet de développement d'une centrale solaire de 50 MWc à Kiffa dans le cadre de la préparation du Projet Multinational Desert to Power d'interconnexion Mauritanie-Mali et développement des centrales solaires associées ;
- Étude d'Impact Environnemental et Social (ÉIES) du projet de réalisation de la ligne électrique 225kv entre Nouakchott et Nema ;
- Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du projet de développement de réseaux Moyenne Tension et Basse Tension (MT/BT) entre Nouakchott et Nema ;

- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet de développement de réseaux Moyenne Tension et Basse Tension (MT/BT) entre Nouakchott et Nema ;
- Plan d'action de la Biodiversité ;
- Étude d'Impact Environnemental et Social (ÉIES) du projet de développement d'une centrale solaire de 50 MWc à Néma dans le cadre de la préparation du Projet Multinational Desert to Power d'interconnexion Mauritanie-Mali et développement des centrales solaires associées ;

Critère	Note
Cabinet d'audit ayant dix ans au minimum d'activité dans le domaine d'audit de performance environnementale et sociale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 10 ans d'expérience ..... 0 point</li> <li>- 10 ans d'expérience ..... 10 points</li> <li>- Plus de 10 ans d'expérience ..... 1 points/année (maximum 10 points)</li> </ul>	<b>20 points</b>
Huit missions d'audit de performance environnementale et sociale effectuées auprès de projets de développement en Mauritanie ou dans les pays voisins durant ces 10 dernières années (5 points/mission)	<b>40 points</b>
Cinq missions d'audit de performance environnementale et sociale effectuées auprès de projets de ligne haute tension, d'électricité, d'énergie .... Financés par la BAD, IDA, BID, FADES ou tout autre bailleur de fonds durant les cinq dernières années. (6 points/mission).	<b>30 points</b>
Mission d'audit de performance environnementale et sociale effectuée auprès d'un projet de développement financé par la BAD	<b>10 points</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

## 6. TACHES DU CONSULTANT

Les principales tâches attendues du Consultant dans le cadre de cet Audit sont :

- a. Identifier les exigences du SSI de la Banque pertinentes pour le projet, y compris les risques sociaux (VBG/EAHS, Travail Forcé, Travail des enfants, Esclavage moderne, etc.), la vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques ;
- b. Examiner le respect des législations, réglementations, normes et procédures de la

Mauritanie applicables, y compris l'autorisation légale nationale, les permis et certificats requis avant les actions.

- c. Examiner la documentation disponible sur le projet (EIES/PAR), y compris les accords du prêt, les rapports périodiques de mise en œuvre du projet et suivi des mesures E&S du projet (PGES, Rapports périodiques de suivi des mesures E&S y compris les mesures relatives à l'Expropriation/indemnisation et autres mesures d'accompagnement social des PAPs, Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), les Clauses E&S intégrées aux Appels d'Offres des travaux, le Plan de formation et Renforcement des Capacités, les TDRs des documents et tout document disponible jugé nécessaire à la bonne conduite de l'audit et/ou retenu par la Consultant ainsi que les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S du projet.
- d. Organiser une réunion d'ouverture avec l'UGP du PIEMM (emprunteur/client) et, le cas échéant, les représentants de l'agence d'exécution du projet, les entreprises, les ingénieurs conseils, etc. ;
- e. Déterminer et convenir, avec l'UGP du PIEMM, des champs d'audit E&S, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité ;
- f. Analyser la capacité réelle de l'équipe de projet (emprunteur/client) par rapport à la gestion et le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales convenues et des documents E&S connexes applicables au projet ;
- g. Tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les parties prenantes concernés (y compris, mais sans s'y limiter, l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les bénéficiaires locaux, les personnes affectées par le projet, la société civile, les ministères et les entrepreneurs), sur l'état du projet en ce qui concerne les risques et impacts E&S identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre ;
- h. Effectuer des visites des sites du projet pour évaluer la mise en œuvre des activités E&S, y compris la performance des entreprises et les risques et impacts environnementaux et sociaux résiduels/non anticipés ;
- i. Procéder à une vérification approfondie du processus de réinstallation : (i) conformité du processus d'identification et de recensement des PAP avec les exigences de la BAD ; (ii) transparence et équité des compensations ; (iii) suivi des PAP post-réinstallation (moyens de subsistance, accès aux services, satisfaction, recours) ; (iv) respect des délais et modalités de paiement ;
- j. Analyser le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) : (i) accessibilité, traçabilité, efficacité, ... ;
- k. Évaluer la performance globale de l'emprunteur et celle l'unité de coordination de projet ;
- l. Évaluer la performance de la Banque en termes d'effectivité et de qualité de

l'assistance qu'elle a fourni à l'emprunteur, chaque fois que nécessaire

- m. Préparer un rapport complet. Le rapport doit présenter une analyse convaincante des constatations et des causes au regard de la portée et des critères d'audit prédéterminés. Il devrait présenter une analyse logique (qualitative et quantitative) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'environnement, santé et sécurité (ESS), fragmentation de la biodiversité, etc. Le rapport comprendra également un plan d'action de correction (PAC) résumant les recommandations concrètes pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, y compris des coûts clairement estimés, les rôles et les responsabilités spécifiques.
- n. Organiser une réunion de clôture avec l'UGP/emprunteur et ses contractants et les responsables des fonctions auditées. Le but de cette réunion est de présenter les constatations de l'audit (cas de conformité et de non-conformité), afin de s'assurer qu'elles sont clairement comprises et reconnues par l'entité auditee. Toute opinion divergente en suspens, entre l'équipe d'audit et l'entité auditee, doit être discutée et enregistrée.

## 7. DUREE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

La durée totale de la prestation est estimée, pour chaque année/exercice, à quarante-cinq (45) jours calendaires (y compris les visites de terrain). Pour assurer une réalisation optimisée et efficace de l'étude, le Consultant proposera dans son offre, un calendrier détaillé d'exécution de sa prestation.

## 8. LIVRABLES

Le principal produit livrable de cette prestation sera le rapport d'audit annuel de performance E&S, y compris un plan d'action de correction (PAC). Le rapport d'audit doit fournir des informations qui permettront au Gouvernement Mauritanien, à la Banque et les autres partenaires d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques environnementaux et sociaux liés au projet. Des recommandations devraient être formulées de manière à hiérarchiser et élaborer le plan d'action en vue de mettre en œuvre les mesures de gestion qui évitent ou atténuent au mieux les risques et impacts du projet.

Au cours de cette prestation, les documents ci-après devront être produits et transmis à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui les soumettra à la BAD pour approbation. Il s'agit de :

- **un rapport de démarrage** qui décrit la méthodologie, les objectifs, les ressources effectivement mobilisées, le calendrier détaillé, un projet de table des matières (avec deux niveaux hiérarchiques), les parties prenantes concernées par l'étude et les

différents outils de collecte de données. Ce rapport doit être transmis trois (07) jours après la notification de l'ordre de service ;

- **un rapport provisoire** en trois (3) exemplaires et en version électronique non protégée qui sera soumis à l'approbation de l'UGP du PIEMM qui le transmettra aux parties concernées. Le rapport provisoire sera transmis Trente-cinq (35) jours après le démarrage de la prestation;
- **un rapport final** intégrant les observations, commentaires et suggestions de toutes les parties sur sa version provisoire présentant les principales conclusions et les résultats des vérifications, des réalisations, des propositions environnementales et sociales, y compris les observations et commentaires de la BAD. Il sera produit en six (06) exemplaires et en version électronique non protégée. Ce rapport final sera transmis dix (10) jours après la réception des observations et commentaires des parties prenantes.

## 9. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

L'Audit sera réalisé par un Cabinet spécialisé dans les domaines de l'Evaluation Environnementale et Sociale (EIES, PGES, PAR, Audit E&S,...) et ayant réalisé huit (8) missions d'audit de performance environnementale et sociale pour le compte de projets de développement de lignes haute tension, d'électricité, d'énergie financés par des banques multilatérales dans les dix dernières années . De plus, il doit avoir réalisé cinq mission dans l'audit de performance auprès des projets de ligne haute tension, d'électricité, d'énergie... financés par la BAD, BM, BID, FADES ou tout autre bailleur de fonds durant les cinq dernières années.

### PERSONNEL-CLE

Il doit mobiliser au moins les profils suivants :

- Un Expert environnemental et social (Auditeur Chef de mission) ayant les qualifications suivantes :
  - Avoir un master ou un diplôme d'ingénieur ou tout autre diplôme universitaire (Bac+5) au minimum dans les spécialités en gestion environnementale et sociale (Sciences de l'environnement, sciences sociales, Hydraulique et environnement, Hygiène, santé et sécurité). Une formation ou certificat complémentaire en sciences sociales serait appréciable (joindre impérativement les copies des diplômes, certificats ou tout autre justificatif.) ;
  - Avoir un minimum de dix (10) ans d'expérience générale dans les domaines de l'évaluation environnementale et sociale ;
  - Avoir réalisé au moins (5) cinq missions d'audit environnemental et social des projets d'énergie, lignes électriques Industrie, etc. financés par des Bailleurs Bilatéraux (Bi) Multilatéraux de Développement (BMD)

et/ou Institutions Financières Internationales (IFI).

- Avoir réalisé trois missions d'étude et/ou de préparation et/ou de gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR, PEPP/P3P pour des projets d'énergie, lignes électriques Industrie, etc. financés par des Bailleurs Bilatéraux (Bi) et Multilatéraux de Développement (BMD) et/ou Institutions Financières Internationales (IFI) ;
  - Avoir une bonne connaissance des lois et règlements internationaux en la matière et des normes E&S des BMD, la connaissance des politiques, procédures et SO du SSI de la Banque Africaine de Développement est un atout supplémentaire (joindre impérativement les copies des attestations de service fait, de bonne exécution ou tout autre justificatif prouvant qu'il est familiarisé avec les textes réglementaires en la matière.) ;
  - Avoir une connaissance des normes nationales environnementales et sociales en matière de santé, de sécurité et d'hygiène (SSH) (joindre impérativement les copies des attestations de service fait, de bonne exécution ou tout autre justificatif prouvant qu'il est familiarisé avec les normes SSH en Mauritanie.) ;
  - Avoir des compétences linguistiques avérées en français (Rédaction et communication) ;
  - Avoir d'excellentes capacités de rapportage et de présentation.
- Un Expert social ayant les qualifications suivantes :
    - Avoir au moins un master ou un autre diplôme universitaire (Bac+5) dans les spécialités en gestion environnementale et sociale (Sciences de l'environnement, sciences sociales, ....). Une formation ou certificat complémentaire en sciences sociales serait appréciable (joindre impérativement les copies des diplômes, certificats ou tout autre justificatif.) ;
    - Avoir une expérience d'au moins dix (10) années dans le domaine des évaluations en sauvegardes sociales et Genre, avec une participation avérée à des missions similaires dans le secteur des infrastructures énergétiques, notamment les projets de lignes électriques de haute tension.
    - Avoir une connaissance approfondie des politiques opérationnelles des bailleurs de fonds internationaux (BAD, BM, BEI, etc.) en matière de sauvegardes sociales, notamment en ce qui concerne l'acquisition de terres, la réinstallation involontaire, la gestion des conflits sociaux, ainsi que l'inclusion et l'égalité de genre.
    - Avoir réalisé trois missions d'étude et/ou de préparation et/ou de gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR, PEPP/P3P pour des projets d'énergie, lignes électriques Industrie, etc. financés par des Bailleurs Bilatéraux (Bi) et Multilatéraux de Développement (BMD) et/ou Institutions Financières Internationales (IFI) ;

- Avoir une bonne connaissance des lois et règlements mauritaniens et internationaux en la matière et des normes E&S des BMD, la connaissance des politiques, procédures et SO du SSI de la Banque Africaine de Développement est un atout supplémentaire (joindre impérativement les copies des attestations de service fait, de bonne exécution ou tout autre justificatif prouvant qu'il est familiarisé avec les textes règlementaires en la matière.) ;
- Avoir des compétences linguistiques avérées en français (Rédaction et communication). La maîtrise des langues locales et une connaissance du contexte socioculturel de la zone du projet seront considérées comme des atouts majeurs ;
- Avoir d'excellentes capacités de rapportage et de présentation.

## INTRANTS

**L'UGP-PIEMM/SOMELEC mettra à la disposition du cabinet retenu la documentation disponible, notamment :**

- 1- Les PGESCs travaux de construction des postes 225 kv;
- 2- PGESCs travaux de construction de la ligne électrique ;
- 3- PGESC travaux de construction de la ligne électrique 225 Kv;
- 4- Rapport d'études du tracé de la ligne 225Kv du PIEMM ;
- 5- Rapports des études d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du PIEMM ;
- 6- Tout document et information jugés utiles pour la réalisation de la mission d'audit.

## Annexe : Sommaire du Rapport d'audit annuel de performance E&S

### i. Nom du client :

Signatures des membres de l'équipe d'audit et du représentant de l'audité

### ii. Équipe d'audit :

### iii. Résumé :

Un résumé concis de tous les domaines environnementaux et sociaux importants de non-conformité, des sujets de préoccupation et un bref résumé des conclusions et recommandations.

### iv. Contenu :

Le contenu du rapport doit comprendre au minimum les sections suivantes :

## **1. Introduction**

Client et audité.

## **2. Description du projet**

Description concise du projet, de l'organisation du projet, de la zone/l'emplacement et des opérations passées et actuelles. La description doit se concentrer sur les composantes, activités et processus du projet qui sont des sources d'aspects/risques environnementaux et sociaux.

## **3. Objectif, portée et critères de la vérification**

Objectif, portée et critères de l'audit.

## **4. Processus d'audit et méthodologies**

**Plan d'audit** : la date de l'audit et une brève description du processus, par ex. les activités d'audit préalable, les activités d'audit sur site, y compris l'inspection du site, les entretiens et l'examen des documents et les activités post-audit. Exceptions et écarts par rapport au plan d'audit.

## **5. Constatations**

Liste des constatations. Ce chapitre contient les constatations individuelles de la vérification, subdivisées en :

- Non-conformité
- Sujets de préoccupation

Les sections ci-dessus (non-conformité, sujets de préoccupation) peuvent être subdivisées en rubriques en fonction du type de problèmes (environnementaux et sociaux) ou du type de critères appliqués.

Ecarts

Le consultant élaborera une méthode de définition des écarts et les constats des écarts se feront relativement aux exigences administratives, techniques et managériales.

## **6. Plan d'Action de Correction (PAC)**

Une matrice complète.

## **7. Conclusions**

Ce chapitre contient des conclusions basées sur le niveau agrégé, la criticité ou l'importance des constatations individuelles par rapport aux objectifs, à la portée ou aux critères de l'audit.

## **8. Recommandations**

Contient (un ensemble de) recommandations complémentaires au Plan d'Action de Correction.

## **9. Annexes**

- a) Organigramme du projet (audité)
- b) Zone, carte de localisation
- c) Critères (liste détaillée des critères)
- d) Registre des documents
- e) Registre des entretiens
- f) Registre des observations
- g) Tout autre document clé, photo, note, par ex. qui établissent les conclusions (preuves)
- h) Références (articles, normes, etc.)
- i) Liste des personnes interrogées.